FO DGFiP
SECTION DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES
L'INFO 64
Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFiP

CAP Locales B et C du 10-07-2018

Recours de Notation

►**CAP des Cadres B**

La séance était présidée par M Cagnat en l'absence de Mme Guichandut.

Le nombre de recours hiérarchiques déposés s'élevaient à 3. L'administration a fait droit à un dossier.

Restaient donc 2 dossiers à examiner dont un défendu par **FO-DGFIP64** (le recours portait à la fois sur l'aptitude à exercer au corps supérieur, le positionnement d'une croix de très bon à excellent et la modification en conséquence des appréciations littérales).

Le Président a d'emblée souligné que la disparition des bonifications avait allégé la tâche matérielle du service RH.Il a tenu à préciser également , pour la jurisprudence à venir, que le ou la collègue qui change d'emploi ne pourra pas prétendre , l 'année suivante, obtenir dans la rubrique « connaissances professionnelles » la mention « excellent ».

Nous avons appris en cours de Cap que la Direction appliquerait strictement les textes s'agissant d'une « formation restreinte élargie ». En clair, s'agissant de recours de Contrôleurs Principaux et Contrôleurs 1° classe une OS non représentée dans ces deux grades ne peut défendre ces dossiers. Rappelons que jusqu'à présent les représentants syndicaux intervenaient sans distinction de grade (sauf pour les votes)…..que cela participait du dialogue social.

Vos représentants **FO-DGFIP64** ont dénoncé cet état de fait, en précisant que l'OS en question était de plus représentative.

Après la défense des dossiers, le Président a donné intégralement satisfaction à nos deux collègues.

Vote pour : FO et CGT

Vos élus en CAP Titulaires : **Sylvie Serre (SIP Bayonne/Anglet)**

Suppléant(e)s : **Jean Bernet (Trésorerie Oloron)**

►CAP des CADRES C

Le nombre de dossiers déposés en recours hiérarchiques s'élevaient à 6, 3 ont obtenu satisfaction et un refus.

En conséquence cette CAPL était saisie par 2 collègues.

Les recours portaient soit sur les appréciations littérales et ou le positionnement d'une croix dans excellent, l'acquisition des connaissances, ainsi que l'aptitude à exercer les fonctions au corps supérieur.

FO-DGFIP64 n'avait pas de dossiers, ce qui n'a pas empêché vos représentants d'appuyer les demandes faites par l'OS défenderesse des 2 dossiers, non représentée à cette CAP,et ce, dans l'intérêt des agents.

Les collègues n'ont obtenu que partiellement satisfaction, motivant le vote contre de **FO** et de la **CGT** .

Vos élus en CAP ***Titulaires : Brigitte GALLO (Sip Pau Nord)***

Myriam CANNONE (excusée)

Jean BERNET Trésorerie Oloron (expert)

Les élus FO-DGFIP64 vous souhaitent de bonnes vacances estivales